

COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Programme de législature 2009 – 2012



**Construisons
ensemble
notre avenir...**

Vision stratégique : Val-de-Travers dans 10 ans

« Projeter Val-de-Travers vers de nouveaux horizons : avec courage et détermination... Grâce à l'héritage des aînés ! »

Véritable pari sur l'avenir, un programme de législature ne peut se construire sans constats ni projets. Résoudre cette tension entre un état des lieux « statique » et une direction d'objectifs « dynamique », c'est le pari délicat que le Conseil communal de Val-de-Travers a tenu à faire au travers de ce programme. Certes les exercices du futur comportent le risque des promesses non tenues. Ils demeurent cependant essentiels à condition que les limites temporelles restent raisonnables. Ainsi, les prévisions conservent toute leur crédibilité. Dans un monde pourtant en totale mouvance, le phare que le Conseil communal a tenté de dessiner et de dresser à l'horizon des années 2020 autorise tous les espoirs. Faire de Val-de-Travers une commune ouverte sur le monde et vers les autres grâce aux forces d'un tissu social, économique, culturel et associatif fort et pluriel, tel est le défi que vous proposent les autorités que vous avez choisi d'élire.

Avec ses 19'000 habitants en 1910, grâce à une activité industrielle foisonnante, on comprend mieux le titre du film d'Henry Brandt « Nous étions les rois du monde », tourné en 1985 ! Aujourd'hui, en pleine crise économique, Val-de-Travers et ses 10'848 habitants savent bien que les problèmes qui se poseront seront innombrables. Cependant, ensemble et comme par le passé, nous saurons y faire face. Avec responsabilité et la solidarité ! Comme nos ancêtres...

Val-de-Travers, faut-il le rappeler, est devenue au 1^{er} janvier 2009, la troisième ville du Canton de Neuchâtel. Avec une superficie de plus de 12'000 ha, elle est la plus grande agglomération comprenant près de 6'500 ha de surfaces boisées, à peine moins de 5'500 ha de terres agricoles, 725 ha d'habitat et d'infrastructures et quelque 100 ha improductifs. Si Noiraigue se trouve à 692 mètres d'altitude, les hauteurs de la Robella, à Buttes, culminent à 1'465 mètres. Avec près de 5'000 personnes actives, c'est le secteur tertiaire qui domine avec 2'458 personnes, suivi du secteur secondaire – 1'584 -, le secteur primaire n'en comptant que 270 !

La fusion voulue par une majorité de la population représente une chance pour l'avenir de Val-de-Travers. Cette chance, les autorités souhaitent la saisir en positionnant la région tout entière au sein de l'Arc jurassien, en lien étroit avec le Réseau urbain neuchâtelois – RUN -. Et si nous parvenions à imaginer Val-de-Travers au centre d'une Europe en pleine construction, plutôt qu'en périphérie d'un canton lui-même périphérique ! Ce déplacement de centre de gravité ouvre incontestablement des perspectives nouvelles qui n'occultent pas notre volonté de contribuer à une identité neuchâteloise unique et forte, au-delà des barrières géographiques. Pionniers en matière de fusion de communes et de contrat de région, Val-de-Travers souhaite conserver cette dynamique permanente d'innovation. Oui, la force de notre Commune se trouve dans sa population, ses familles, ses associations, ses entreprises. Sans cette force collective, Val-de-Travers perdrait cette volonté de créer, d'initier de nouveaux modèles de penser et d'agir, lorsque des obstacles surgissent.

Fondée sur cette culture d'autonomie, de responsabilité et de solidarité mais empreinte d'un principe de sobriété, Val-de-Travers a choisi d'articuler son action autour de cinq axes prioritaires :

Positionnement, place et rôle de Val-de-Travers dans le monde, l'Arc jurassien et le Réseau urbain neuchâtelois

« Ouvert sur le monde et ouvert aux autres » ! Incontestablement, Val-de-Travers, grâce à sa géographie et ses infrastructures récréatives, culturelles et sportives notamment, veut se prévaloir de devenir au cours des dix prochaines années la station « verte » du

Réseau urbain neuchâtelois. Les études s'accordent à démontrer qu'à l'avenir, les gens visiteront davantage leur propre pays. Retour à la simplicité et à l'authentique sont les constats qui reviennent le plus souvent. « Capitaliser sur son image » devient donc un objectif clé des prochaines années.

Par le développement de ses activités touristiques, Val-de-Travers veut exploiter sa beauté naturelle ainsi que ses innombrables atouts dans le domaine, dans une perspective de développement « doux » et respectueux de son environnement naturel et de sa population.

Développement de la vocation industrielle et des services de proximité de Val-de-Travers

Le canton de Neuchâtel exporte deux fois plus que la Suisse. Val-de-Travers contribue à cet excellent résultat. Il s'agit dès lors de continuer à jouer ce rôle moteur pour l'avenir économique de Val-de-Travers. Dans le monde industriel, la volonté de travailler ensemble au sein d'une région devient plus marquée. Empreinte de cette philosophie respectueuse de l'environnement et de l'énergie, frappée du sceau de la notion de partage en matière de formation, Val-de-Travers veut à la fois soutenir et contribuer au développement des « fleurons » et valoriser les produits locaux et les commerces régionaux.

Qualité de vie et maîtrise de la démographie

Val-de-Travers dispose d'un trésor : sa vie locale et associative. La qualité de vie qui est celle des habitants de Val-de-Travers est reconnue et doit être préservée. On le sait, au cours des vingt prochaines années, le vieillissement de la population sera accéléré. Dans le même temps, l'immigration aura augmenté. Dès lors, on doit s'attendre à de profonds changements. La société devra s'adapter à ces deux circonstances nouvelles. Les études démontrent également, dans ce domaine, que la « ville » est seule à même de répondre aux besoins de tous. Val-de-Travers veut ainsi s'inscrire dans cette perspective. En développant les logements favorisant l'accueil des familles, en adaptant son habitat aux besoins des personnes âgées, en mettant en place des infrastructures d'accueil et scolaire à même de répondre aux besoins des parents, Val-de-Travers veut inscrire son futur dans une philosophie intergénérationnelle. « Valoriser l'expérience des anciens et aménager un environnement de travail en conséquence », tels sont les thèmes sur lesquels réfléchissent entreprises et sociétés aujourd'hui.

Complémentarité des différents villages

La « prise de hauteur » qu'a permis la fusion nécessite une réflexion essentielle en matière de complémentarité entre les différents villages de Val-de-Travers. Désireux de densifier les centres, de préserver et de mettre en exergue les atouts de chacun des villages constituant la Commune de Val-de-Travers, le Conseil communal désire répartir les « missions » de manière réfléchie, à la lumière des forces de chacun des villages, aux niveaux de l'habitat, l'industrie, le tourisme, le sport et la culture.

Liaisons de transports vers l'extérieur

Enfin, rien ne sera possible sans un réseau de communication favorisant l'ouverture vers l'extérieur et des liaisons internes renforcées. Le lien avec le TransRun est indispensable à l'avenir de Val-de-Travers. La mise en place de navettes « directes » mettant Neuchâtel à moins de trente minutes de Travers, des liaisons améliorées avec La Chaux-de-Fonds, la France et le canton de Vaud sont des conditions indispensables à l'avenir de Val-de-Travers. En effet, la création de l'agglomération urbaine neuchâteloise initiée par la nouvelle politique régionale de la Confédération représente une opportunité pour le Canton de Neuchâtel. Toutefois, les indispensables concentrations de forces dans les

centres urbains nécessiteront des voies de communication adéquates. Val-de-Travers veut appartenir au Réseau urbain neuchâtelois.

Sur la base de ces cinq axes majeurs de développements, le programme de législature du Conseil communal de Val-de-Travers comprend, outre les principaux défis à relever, les forces et faiblesses, les risques et les opportunités qui sont les siens, ainsi que la nécessité d'une direction claire et des instruments pour y parvenir. Suivent les objectifs transversaux indispensables et « fils rouges » de l'énumération d'objectifs sectoriels relevant de la responsabilité des dicastères.

Val-de-Travers veut croire en son avenir. Comme il l'a toujours fait : en acteur plutôt qu'en spectateur. Grâce à son génie propre, à sa « valeur ajoutée », Val-de-Travers contribuera à faire rayonner le Canton de Neuchâtel, l'Arc jurassien et l'espace romand tout entier.

Merci de nous aider à y parvenir ! Ensemble...

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Yves Fatton
Président

Pierre-Alain Rumley
Vice-président

Claude-Alain Kleiner
Secrétaire

Jean-Nat. Karakash
Conseiller communal

Thierry Michel
Conseiller communal

A. Etat de situation

A.1. Principaux défis

Ce ne sont pas les défis qui manquent en vue de cette première législature de Val-de-Travers. Le démarrage de la nouvelle commune et la mise en place de ses structures constituent un enjeu important qui demande beaucoup d'attention. Mais bien plus encore que ces aspects organisationnels et internes, les défis que nous devons relever toucheront l'entier de la vie de Val-de-Travers, sociale, culturelle, économique.

Les attentes de la population sont nombreuses. Elles sont légitimes, puisque la fusion ne trouve son sens que pour autant que cela nous permette de faire mieux avec moins. Ainsi, la nouvelle commune doit-elle valoriser sa nouvelle dimension pour prendre de la hauteur, gagner en efficacité, assurer une équité à l'échelle de la région et pour prendre une place nouvelle au sein du canton, voire de l'Arc jurassien. Parallèlement à cela, il est évidemment essentiel d'honorer les garanties inscrites dans la convention de fusion tout en réduisant les structures communales pour tenir le coefficient fiscal fixé.

Concilier ces attentes ne sera possible que si nous parvenons à réinventer aussi bien le rôle de Val-de-Travers que la notion même de commune telle que nous la connaissions jusqu'ici à Neuchâtel. Nous sommes ainsi appelés une nouvelle fois à jouer un rôle de pionnier, ce qui constitue un défi, mais surtout une formidable opportunité de développer notre région de manière cohérente. Un développement qu'en ce début de millénaire, nous voulons respectueux des principes de durabilité.

A.2. Forces et faiblesses, risques et opportunités



Forces

- *Qualité de vie : dimension humaine et environnement*
- *Acteurs économiques solides et dynamiques bien implantés*
- *Habitat économique*
- *Offre de commerces et de services variée*
- *Activités culturelles et sportives foisonnantes*
- *Attitude avant-gardiste des autorités, avec le soutien de la population*
- *Possibilité de prendre de la hauteur*
- *Atteinte d'une masse critique*



Faiblesses

- *Faible attractivité résidentielle et économique*
- *Démographie vieillissante et stagnante, voire décroissante*
- *Revenus des personnes physiques très inférieurs à la moyenne*
- *Interconnexion aux réseaux de transports médiocre*
- *Fiscalité lourde*
- *Déficit d'image*
- *Eloignement relatif aux centres*
- *Manque de sociétés de services aux entreprises*



Risques

- *Important déficit structurel*
- *Forte dépendance à la solidarité intracantonale par le biais de la péréquation*
- *Impossibilité de financer les infrastructures communales ou de justifier le maintien d'infrastructures publiques ou privées en raison de la stagnation démographique et de l'insuffisance des revenus*
- *Difficulté à capter des bénéfices issus du développement économique des villes*
- *Risque paysager et financier d'une poursuite de l'urbanisation comme ces dernières décennies*



Opportunités

- *Occasion unique, donnée par la fusion, de réinventer à la fois notre région et le rôle même d'une commune neuchâteloise*
- *Possibilité de renverser le déficit d'image dont souffre la région par une promotion active valorisant le dynamisme actuel*
- *Axes de développement clairement définis et possibilité de dessiner des structures et d'agir en phase avec ces directions*
- *Reprise sous contrôle d'une part accrue des dépenses publiques et capacité à dégager des priorités à une échelle nouvelle*
- *Potentiel de l'horlogerie de luxe en termes économiques, mais également d'image*
- *Potentiel de développement de la formation professionnelle duale*

A.3. Nécessité d'une direction claire, outils pour y parvenir, suivi

Avant la fusion déjà, notre région s'était dotée d'un outil de référence fondamental à travers le contrat-région et les objectifs qu'il fixe. Le Conseil communal estime que le contrat-région continuera à jouer un rôle de feuille de route régionale afin d'assurer un positionnement cohérent de notre région au sein du RUN. Si certaines mesures listées devront être remises en question et que d'autres devront être intégrées, les objectifs doivent quant à eux subsister et déboucher prochainement sur des concrétisations de projets. A ce titre, le contrat-région est, et va rester, le document de référence en matière de développement régional.

La convention de fusion reste la référence constitutive de la nouvelle commune, qui rappelle les fondements de la fusion telle qu'acceptée par le peuple.

Le présent programme s'inscrit en complémentarité de ces documents puisqu'il affirme les priorités de législature dans une perspective beaucoup plus vaste en termes de domaines, mais restreinte au seul niveau communal. Les actions qui y sont listées font l'objet d'un suivi annuel, à travers les rapports à l'appui des comptes. Ce programme constitue le document de référence central pour la législature communale.

Le plan financier quadriennal est annexé au programme de législature, puis il est actualisé chaque année et présenté en parallèle du budget.

Priorités de la législature 2009 - 2012



Offrir des services communautaires, en assurant qualité et accessibilité pour tous les citoyens.



Résorber de manière méthodique et volontariste le déficit structurel dont souffre la commune, sans augmenter le coefficient fiscal.



Stimuler un développement démographique et économique en partenariat avec les principaux acteurs et dans le respect des principes de durabilité.

B. Principaux objectifs transversaux

B.1. *Équité*

Les neuf anciennes communes ont légué leur réglementation communale respective qui continueront de s'appliquer tant qu'elles n'auront pas été abrogées par une nouvelle réglementation qui harmonisera le tout. Or, le principe d'équité impose un traitement égal des administrés lorsqu'ils sont confrontés à des situations identiques. En conséquence, après avoir unifié le coefficient fiscal ainsi que la taxe des chiens et aboli les taxes d'exemption de servir et sur les spectacles, les autorités communales devront encore harmoniser les taxes sur l'eau et les déchets. Les prestations seront également unifiées. Un plan d'aménagement garantira une politique cohérente de la gestion du territoire communal et un règlement de police mettra sur pied d'égalité les administrés, notamment les établissements publics en matière d'heures d'ouverture et de permissions tardives.

B.2. *Efficacité*

La commune, lorsqu'elle fournit des prestations, doit tirer le meilleur parti des ressources productives utilisées. En d'autres termes, elle doit fournir le maximum de prestations en utilisant le minimum de ressources et la fusion ne sera réussie que si elle aura permis de tendre vers l'efficacité productive. Il s'agit de créer de fortes synergies dans un grand nombre de tâches ou d'activités courantes, notamment par la mise en réseau du personnel et des missions qui lui incombent. L'objectif à terme est d'obtenir une organisation efficiente et proche de la population.

B.3. *Rayonnement*

La commune de Val-de-Travers doit améliorer son image de marque. Elle ne doit plus être perçue comme une entité fermée sur elle-même et en retard par rapport aux développements de la société. Elle doit rayonner tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son territoire. Elle sera pionnière dans la formation, dans l'urbanisme, dans le domaine social ou encore dans son organisation.

B.4. Cohésion sociale

La commune se caractérise par une forte identification de sa population et par des réseaux sociaux aussi nombreux qu'actifs. Le maintien voire le renforcement de cette cohésion sociale doit guider l'ensemble de la politique de la commune.

B.5. Proximité et transparence

L'un des objectifs de cette première législature est la mise en place d'une organisation politique et administrative proche des citoyens et favorisant la transparence de ses activités. La transparence et la proximité sont à nos yeux deux conditions incontournables pour mener à bien la mise en place d'un projet de société tel que celui de Val-de-Travers et permettre ainsi de nous développer de façon, cohérente, durable et en adéquation avec les besoins de la population. Cette volonté a pour but de créer une relation forte entre les différents milieux mais aussi de maintenir un tissu social et associatif de qualité dans chaque village. Nous sommes convaincus que cette politique de transparence et de proximité va permettre de dynamiser l'intérêt des citoyens pour leur communauté.

B.6. Démarche participative

Quand bien même « initiative » et « référendum » semblent être les garants du bon fonctionnement d'une démocratie directe, force est d'admettre qu'ils ne suffisent pas à assurer une participation active de la population. Les taux de participation témoignent de ce déficit d'intérêt. Le Conseil communal s'est fixé pour objectif d'aller dans le sens d'un réel partenariat avec la population de Val-de-Travers. Par une présence permanente sur le terrain, par sa constante disponibilité, le Conseil communal pratique, aujourd'hui déjà, une politique de proximité. Il veut pourtant aller plus loin encore. Ce que sera Val-de-Travers demain doit être l'œuvre de toutes et tous !

C. Principaux objectifs sectoriels

0. Administration

Objectif 1 :

Réussir la transition de 9 administrations généralistes en une seule administration composée d'un réseau de plusieurs services spécialisés.

Actions :

- Spécialiser les services en encourageant notamment la formation continue ;
- Mettre en synergie les services communaux pour aboutir à davantage d'efficacité ;
- Réévaluer les fonctions pour uniformiser progressivement les traitements des titulaires des fonctions équivalentes.

Objectif 2 :

Réaliser des économies d'échelle.

Actions :

- Harmoniser la gestion du portefeuille d'assurance ;
- Centraliser les achats de matériel courant ;
- Diminuer les coûts d'interconnexions entre bâtiments administratifs ;
- Diminuer les coûts téléphoniques (téléphonie IP,...) ;

- Supprimer des postes dans la mesure du possible, sans recourir à des licenciements ;
- Supprimer les doublets ;
- Optimiser et rationaliser les activités de guichet par une spécialisation des prestations et la mise en place d'un service à domicile pour les personnes à mobilité réduite.

1. Sécurité publique

Objectif 1 :

Assurer la sécurité sanitaire.

Actions :

- Favoriser un élargissement du périmètre d'intervention du service d'ambulances ;
- Encourager un financement équitable des services d'ambulances du canton ;
- Revoir le montant de la facturation des interventions pour amortir les coûts réels ;
- Mettre sur pied une centrale d'alarme 144 en collaboration avec les autres entités ;
- Améliorer les infrastructures pour offrir des conditions de travail décentes et maintenir un personnel compétent ;
- Développer des synergies et des échanges avec les autres services du canton.

Objectif 2 :

Maintenir et développer l'efficience en matière de protection de la population.

Actions :

- Spécialiser les activités de police du feu, tant en matière de prévention qu'en défense incendie ;
- Maintenir le précieux travail des commissaires bénévoles pour les visites des bâtiments ;
- Créer une entité cohérente avec le corps de sapeurs-pompiers et le centre de secours pour en développer l'efficience ;
- Développer les collaborations et les synergies entre le corps de sapeurs-pompiers, le service d'ambulances et la protection civile ;
- Collaborer avec les employeurs des sapeurs-pompiers pour qu'ils libèrent leurs employés.

2. Education et enseignement

Objectif 1 :

Donner une identité à l'Ecole de Val-de-Travers et l'organiser en lien avec les exigences des concordats HarmoS et Convention scolaire romande, dans le respect de la philosophie « une activité scolaire dans chaque village ».

Actions :

- Mettre en place une équipe de direction sous l'égide d'une direction générale verticale couvrant l'ensemble de la scolarité obligatoire ;

- Organiser les classes en prévision de l'organisation scolaire qui entrera en vigueur en 2011-2012 ;
- Mettre en place la structure administrative et les locaux en lien avec l'organisation nouvelle de l'école ;
- Œuvrer en faveur d'une plus grande cohérence pédagogique entre les différents cycles de l'Ecole ;
- Mettre en oeuvre le Conseil d'établissement scolaire et les Comités d'écoles ;
- Mettre en place une Association de soutien à l'Ecole de Val-de-Travers par divers milieux présents au sein de la commune.

Objectif 2 :

Mettre en œuvre une philosophie de région-apprenante.

Actions :

- Accentuer les mesures d'aides pédagogiques ;
- Mettre en place un réseau d'aides socio-éducatives ;
- Favoriser les intégrations d'enfants « différents » à l'aide de moyens appropriés ;
- Développer les mesures de devoirs et d'études surveillés ;
- Mettre en œuvre des projets pédagogiques individualisés en lien avec les milieux professionnels ;
- Favoriser les échanges linguistiques ;
- Organiser un séminaire annuel sur une thématique pédagogique ;
- Proposer un programme de cafés-pédagogiques ;
- Favoriser le dialogue avec les parents ;
- Inscrire la commune dans le projet de Case Management.

Objectif 3 :

Mettre en œuvre une politique éducative et pédagogique de citoyenneté.

Actions :

- Œuvrer, tout au long de la scolarité obligatoire, dans le sens d'une meilleure compréhension de tous et de chacun, de respect et de tolérance des différences ;
- Favoriser, en collaboration avec les « spécialistes », une hygiène de vie saine et de qualité grâce à des actions ponctuelles liées à la diététique et un programme sportif adéquat ;
- Travailler en étroite collaboration avec les acteurs culturels de la région dans les domaines du patrimoine, de l'image et de l'art corporel ;
- Privilégier les déplacements de mobilité douce vers l'école et mettre en place des pédibus dans les plus grands villages.

Objectif 4 :

Elargir l'offre en structures d'accueil et aménager le temps scolaire de l'élève.

Actions :

- Mettre en place des infrastructures d'accueil de proximité publiques ou privées, à géométrie variable, compte tenu des besoins de chaque village ;
- Mettre en place un accueil pédagogique « lecture » matinal dans chaque collège ;

- Mettre en place un accueil parascolaire comprenant une solution de cantine scolaire ;
- Offrir aux enfants un passeport-loisirs en collaboration avec les milieux associatifs sportifs, musicaux et culturels ;
- Mettre en place un système régional de garde pour situations exceptionnelles (enfant malade par exemple) ;
- Mettre en place une solution régionale d'accueil offrant des horaires étendus de 6h30 à 19h00.

3. Culture, loisirs et sports

Objectif 1 :

Mettre en synergie et soutenir les acteurs sportifs, culturels et associatifs.

Actions :

- Organiser le soutien aux activités associatives de proximité ;
- Uniformiser les prestations « en nature » offertes à titre de soutien aux associations et autres sociétés de la commune ;
- Utiliser les installations communales de manière optimale ;
- Créer un réseau local d'activités physiques autour du Centre sportif régional ;
- Doter les infrastructures sportives régionales d'un système de billetterie commun.

Objectif 2 :

Démocratiser l'accès à la culture.

Actions :

- Soutenir les manifestations organisées par les acteurs culturels ;
- Mettre en réseau les bibliothèques communales et dynamiser leurs offres de services ;
- Mettre en œuvre des partenariats entre l'Ecole et le monde de la culture.

4. Affaires sociales

Objectif :

Répondre aux besoins sociaux des différents groupes de population.

Actions :

- Favoriser la réalisation de logements adaptés pour les personnes âgées ;
- Favoriser la réalisation d'un centre pour la jeunesse ;
- Maintenir dans le Val-de-Travers plusieurs programmes d'insertion professionnelle et d'insertion sociale.

5. Travaux publics et transports

Objectif 1 :

Mettre en place une organisation efficiente des travaux publics.

Actions :

- Mettre en place une structure unifiée à l'échelle de la nouvelle commune, tout en impliquant les collaborateurs dans le processus de réorganisation ;
- Créer des équipes de travail par secteur d'activités ;
- Informer de manière continue et transparente l'avancement du processus.

Objectif 2 :

Définir clairement les missions et les prestations du service de voirie.

Actions :

- Inventorier les prestations fournies dans les anciennes communes avant la fusion ;
- Analyser la pertinence de ces prestations en relation avec les coûts financiers et les besoins effectifs ;
- Appliquer les prestations retenues sur l'ensemble du territoire afin de respecter l'équité.

Objectif 3 :

Mise en place d'une politique respectueuse de l'environnement et moins onéreuse.

Actions :

- Adapter le parc de véhicules et de machines en fonction du nouveau territoire et des exigences environnementales ;
- Former le personnel de manière adaptée à ces exigences ;
- Etudier la mise à niveau de l'éclairage public afin de permettre un gain financier et de tendre à une politique respectueuse de l'environnement ;
- Limiter l'entretien des talus et autres abords de chemins.

Objectif 4 :

Améliorer les liaisons de transports publics avec les régions voisines.

Actions :

- Obtenir le passage de la ligne Neuchâtel – Val-de-Travers à la cadence semi-horaire, avec un train direct toutes les heures ;
- Veiller à ce que soit prise en considération la qualité des correspondances avec la ligne du Val-de-Travers en gare de Neuchâtel ;
- Assurer une liaison nocturne entre Neuchâtel et le Val-de-Travers durant le week-end ;
- Améliorer les liaisons internes à la région.

6. Urbanisme et développement durable

Objectif 1 :

Aménager le territoire communal de façon à assurer le développement économique et démographique de la commune tout en maîtrisant l'urbanisation.

Actions :

- Contribuer, de manière générale, à l'amélioration de la qualité de vie par une politique urbanistique adéquate ;
- Développer des quartiers d'habitation à destination des familles / concevoir ces quartiers en fonction des principes du développement durable (écoquartiers) ;
- Mettre à disposition des entreprises des terrains ou des bâtiments industriels ;
- Réviser les neuf plans d'aménagement et les faire fusionner en un seul plan d'aménagement ;
- Restructurer certains espaces publics ;
- Réexaminer la politique en matière de parcage des véhicules.

Objectif 2 :

Viser à long terme l'indépendance énergétique de la commune et la mise en place de la société 2000 watts.

Actions :

- Promouvoir les énergies renouvelables ;
- Réaliser un (éventuellement 2) parc éolien ;
- Réaliser des systèmes de chauffage à distance ;
- Soutenir l'utilisation des toits pour le photovoltaïque ;
- Mettre en place une collaboration avec les villes dans le domaine de l'énergie ;
- Examiner l'opportunité d'une intégration de la SEVT au groupe E ou à Viteos.

Objectif 3 :

Mettre en place une meilleure protection de l'environnement.

Actions :

- Elaborer un plan directeur des eaux ;
- Légaliser les zones S de protection des eaux ;
- Mettre en œuvre les mesures prioritaires des PGEE ;
- Mettre en place la nouvelle politique en matière de déchets et réaliser une déchetterie régionale ;
- Soutenir la réalisation d'une installation de biogaz ;
- Examiner l'opportunité d'une collaboration plus intensive avec Viteos dans les domaines de l'eau et de l'épuration.

7. Bâtiments

Objectif 1 :

Permettre une vision globale de l'état et de l'utilité de l'ensemble des bâtiments communaux.

Actions :

- Créer une base de données regroupant l'ensemble des bâtiments ;
- Définir les besoins de la nouvelle commune en locaux administratifs ;
- Analyser l'état des bâtiments pour la planification de l'entretien ;
- Mettre à niveau les bâtiments retenus pour favoriser l'économie d'énergie ;
- Rentabiliser ou vendre les bâtiments du patrimoine financier.

Objectif 2 :

Mise en place d'un réseau de conciergerie efficace sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Actions :

- Définir clairement les missions du service de conciergerie ;
- Uniformiser les prestations ;
- Créer un économat central pour le matériel et les produits de nettoyage.

8. Economie

Objectif 1 :

Stimuler l'économie de proximité.

Actions :

- Favoriser le commerce local et les services de proximité, développer les marchés et la vente directe de produits régionaux ;
- Sensibiliser la population à l'impact de ses habitudes de consommation et informer quant à la variété de l'offre disponible dans la région ;
- Promouvoir l'utilisation du bois de nos forêts et développer des synergies nouvelles à l'échelle de la commune en matière de production sylvicole ;
- Prendre en compte le potentiel économique des projets agricoles dans l'octroi des terres et domaines agricoles.

Objectif 2 :

Soutenir le développement économique et touristique.

Actions :

- Travailler en partenariat avec les organismes cantonaux et intercantonaux de promotion économique ainsi qu'avec les associations économiques pour permettre une différenciation utile de notre région ;

- Assurer des disponibilités de locaux et de terrains adaptés aux besoins des entreprises ciblées ;
- Systématiquement intégrer dans l'action communale les besoins des acteurs-phares de l'économie régionale et développer en partenariat avec les fleurons les projets prévus par le contrat-région et qui répondent à des besoins actuels ;
- Doter la région d'une conception directrice du tourisme élaborée en partenariat avec les acteurs et comprenant une réflexion sur la qualité de l'offre, la promotion et l'accueil ;
- Initier une démarche intégrée de promotion démographique, économique et touristique visant à améliorer l'image de Val-de-Travers.

Objectif 3 :

Privilégier la formation professionnelle.

Actions :

- Créer un ou plusieurs pools d'entreprises pour offrir des places d'apprentissage en partenariat entre plusieurs petites structures ;
- Renforcer les liens de la région avec le CNIP ;
- Créer en partenariat avec les entreprises de la région des postes de recherche pour étudiants et doctorants en ingénierie.

9. Finances

Objectifs 1 :

Maîtriser les finances communales.

Actions :

- Mettre en place des mécanismes de maîtrise des finances visant à plafonner les déficits et à limiter l'endettement ;
- Développer une gestion proactive de la dette communale ;
- Systématiser le recours aux contributions, subventions et autres soutiens dans le cadre d'investissements ;
- Affecter des moyens financiers mobilisables rapidement pour financer la part communale des projets découlant de la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale fédérale ;
- Assurer une utilisation transparente et cohérente de l'aide cantonale à la fusion.

Objectif 2 :

Développer une gestion active des risques assurables.

Actions :

- Identifier les principaux risques auxquels la commune est confrontée, aussi bien en termes financiers que juridiques, politiques ou bien entendu humains ;
- Définir une stratégie optimisée de gestion des risques de manière à les limiter, tout en optimisant le portefeuille communal d'assurances.

D. Conclusion

Nous l'avons dit en préambule, un programme de législature, c'est un phare. En même temps qu'une feuille de route servant de balises aux autorités.

Dans cet esprit, sans un suivi permanent, sans une méthodologie de travail rigoureuse, il pourrait se transformer en stérile exercice de style.

Il n'en sera rien !

Son élaboration ainsi que sa rédaction ont permis une mise en commun des objectifs, leur maturation ainsi que leur indispensable appropriation par chacun des membres de l'autorité exécutive. Ainsi, le Conseil communal a donné sens aux contenus de ce programme de législature, étape particulièrement capitale dans l'histoire de Val-de-Travers.

Durant cette première législature, le Conseil communal n'aura de cesse de se référer à ce « livre de chevet ». A l'occasion de bilans successifs, il pourra prendre conscience du travail accompli et des objectifs à viser encore. « Faute de but, l'homme devient une cible ! »... Vous l'aurez constaté, le Conseil communal n'a pas à craindre l'application de cette citation du peintre et écrivain Ylipe. En regard du grand nombre d'objectifs et de buts à atteindre, le Conseil communal a un formidable défi à relever !

Le Conseil communal y œuvre chaque jour depuis le 1^{er} janvier 2009 !

TABLE DES MATIERES

VISION STRATEGIQUE : VAL-DE-TRAVERS DANS 10 ANS	2
Positionnement, place et rôle de Val-de-Travers dans le monde, l’Arc jurassien et le Réseau urbain neuchâtelois	2
Développement de la vocation industrielle et des services de proximité de Val-de-Travers	3
Qualité de vie et maîtrise de la démographie	3
Complémentarité des différents villages	3
Liaisons de transports vers l’extérieur	3
A. ETAT DE SITUATION	5
A.1. Principaux défis	5
A.2. Forces et faiblesses, risques et opportunités	5
A.3. Nécessité d’une direction claire, outils pour y parvenir, suivi	6
B. PRINCIPAUX OBJECTIFS TRANSVERSAUX	7
B.1. Equité	7
B.2. Efficacité	7
B.3. Rayonnement	7
B.4. Cohésion sociale	8
B.5. Proximité et transparence	8
B.6. Démarche participative	8
C. PRINCIPAUX OBJECTIFS SECTORIELS	8
0. <i>Administration</i>	8
1. <i>Sécurité publique</i>	9
2. <i>Education et enseignement</i>	9
3. <i>Culture, loisirs et sports</i>	11
4. <i>Affaires sociales</i>	11
5. <i>Travaux publics et transports</i>	12
6. <i>Urbanisme et développement durable</i>	13
7. <i>Bâtiments</i>	14
8. <i>Economie</i>	14
9. <i>Finances</i>	15
D. CONCLUSION	16

Annexe : plan financier quadriennal

Planification financière pour la législature 2009-2012

Tout budget comprend un degré d'incertitude puisque personne ne peut prédire l'avenir. A plus forte raison, produire une planification financière pour une période de quatre ans, qui plus est en début de crise, est un exercice très difficile. Il s'agit néanmoins d'une démarche hautement nécessaire.

En premier lieu, nous avons formulé des hypothèses quant aux évolutions de charges et de revenus que nous pensons subir durant la législature, indépendamment de toute prise de décision de notre part. Ces éléments aboutissent aux chiffres contenus dans les parties jaunes des tableaux. Ensuite, nous avons défini les objectifs financiers que nous voulons atteindre grâce à diverses mesures d'amélioration budgétaire. Le catalogue de ces mesures est pour l'heure loin d'être finalisé, mais nous avons pu chiffrer ce qui devra être économisé pour assurer dans la durée le maintien du coefficient fiscal. Nous avons également défini des enveloppes pour les nouveaux investissements nets, que nous nous imposerons de respecter. Ce sont les parties bleues des tableaux. Finalement, nous avons vérifié que nos objectifs étaient conformes aux limites des mécanismes de maîtrise des finances que nous soumettrons au Conseil général. Ce sont les parties violettes des tableaux.

<i>Evolution sans mesures d'économies et avec amortissements constants</i>	Budget 2009	Prévision 2009	Prévision 2010	Prévision 2011	Prévision 2012
Administration	-4'280'000.00	-4'280'000.00	-4'350'000.00	-4'420'000.00	-4'510'000.00
Dépenses	4'780'000.00	4'780'000.00	4'860'000.00	4'930'000.00	5'020'000.00
Produits	510'000.00	510'000.00	510'000.00	510'000.00	510'000.00
Sécurité publique	-1'370'000.00	-1'430'000.00	-1'460'000.00	-1'470'000.00	-1'480'000.00
Dépenses	2'650'000.00	2'710'000.00	2'740'000.00	2'750'000.00	2'760'000.00
Produits	1'280'000.00	1'280'000.00	1'280'000.00	1'280'000.00	1'280'000.00
Enseignement - formation	-9'900'000.00	-9'800'000.00	-9'870'000.00	-9'840'000.00	-9'980'000.00
Dépenses	16'710'000.00	16'610'000.00	16'680'000.00	16'650'000.00	16'790'000.00
Produits	6'810'000.00	6'810'000.00	6'810'000.00	6'810'000.00	6'810'000.00
Culture, loisirs et sports	-2'300'000.00	-2'270'000.00	-2'300'000.00	-2'320'000.00	-2'340'000.00
Dépenses	3'450'000.00	3'420'000.00	3'450'000.00	3'470'000.00	3'490'000.00
Produits	1'150'000.00	1'150'000.00	1'150'000.00	1'150'000.00	1'150'000.00
Santé	-830'000.00	-830'000.00	-870'000.00	-900'000.00	-940'000.00
Dépenses	2'120'000.00	2'120'000.00	2'160'000.00	2'190'000.00	2'230'000.00
Produits	1'290'000.00	1'290'000.00	1'290'000.00	1'290'000.00	1'290'000.00
Prévoyance sociale	-4'390'000.00	-4'850'000.00	-5'760'000.00	-5'720'000.00	-5'380'000.00
Dépenses	5'850'000.00	6'300'000.00	7'210'000.00	7'170'000.00	6'840'000.00
Produits	1'450'000.00	1'450'000.00	1'450'000.00	1'450'000.00	1'450'000.00
Trafic	-5'090'000.00	-5'090'000.00	-5'150'000.00	-5'200'000.00	-5'270'000.00
Dépenses	5'780'000.00	5'780'000.00	5'840'000.00	5'890'000.00	5'960'000.00
Produits	690'000.00	690'000.00	690'000.00	690'000.00	690'000.00
Environnement	-610'000.00	-610'000.00	-620'000.00	-630'000.00	-640'000.00
Dépenses	5'040'000.00	5'040'000.00	5'050'000.00	5'060'000.00	5'070'000.00
Produits	4'430'000.00	4'430'000.00	4'430'000.00	4'430'000.00	4'430'000.00
Economie publique	1'040'000.00	1'040'000.00	1'010'000.00	980'000.00	950'000.00
Dépenses	1'870'000.00	1'870'000.00	1'890'000.00	1'900'000.00	1'910'000.00
Produits	2'920'000.00	2'920'000.00	2'900'000.00	2'880'000.00	2'860'000.00
Finances et impôts	25'790'000.00	24'870'000.00	25'350'000.00	26'460'000.00	26'950'000.00
Dépenses	8'540'000.00	8'440'000.00	8'370'000.00	8'400'000.00	8'430'000.00
Produits	34'330'000.00	33'310'000.00	33'730'000.00	34'860'000.00	35'380'000.00
./. Amortissements (par hypothèse constants)	3'370'000.00	3'370'000.00	3'370'000.00	3'370'000.00	3'370'000.00
Dépenses hors amortissements	53'410'000.00	53'700'000.00	54'880'000.00	55'030'000.00	55'140'000.00
Produits	54'860'000.00	53'840'000.00	54'240'000.00	55'350'000.00	55'850'000.00
Autofinancement hors mesures et selon hypothèses	1'450'000.00	140'000.00	-640'000.00	320'000.00	710'000.00

Ce tableau détaille les évolutions du compte de fonctionnement que nous prévoyons de subir, hors mesures d'économies et sur la base d'amortissements constants. Côté charges, les principales variations concernent les salaires (fonction de l'IPC selon prévisions du SECO), l'évolution du nombre de classes (diminution du nombre d'élèves), les dépenses sociales (hypothèse conjoncturelle) ainsi que les intérêts de la dette (diminution de la dette). Côté revenus, les variations proviennent de l'impôt des personnes physiques (IPC) et des personnes morales (hypothèse conjoncturelle).

En corrigeant les amortissements en fonction des évolutions que nous connaissons, nous aboutissons à la dernière ligne de la partie jaune aux résultats des exercices futurs, tels qu'ils seraient sans prendre aucune mesure d'économie ni décider d'aucun nouvel investissement durant la législature.

Prévision sans mesures d'économies ni nouveaux investissements		Budget 2009	Prévision 2009	Prévision 2010	Prévision 2011	Prévision 2012
Prévision sans mesures d'économies ni nouveaux investissements	Autofinancement (selon hypothèses du tableau précédent)	1'450'000.00	140'000.00	-640'000.00	320'000.00	710'000.00
	Amortissements 2008 (repris des anciennes communes)		2'990'000.00	2'990'000.00	2'990'000.00	2'990'000.00
	Amortissements arrivant à échéance durant la législature		0.00	50'000.00	100'000.00	200'000.00
	Amortissements issus des investissements 2008 (sauf autofin.)		370'000.00	370'000.00	370'000.00	370'000.00
	Investissements sur crédits hérités des communes (sauf autofin.)		4'000'000.00	1'500'000.00	270'000.00	0.00
	Amortissements sur crédits hérités des communes		0.00	200'000.00	280'000.00	290'000.00
	Evolution des amortissements sans nouveaux investissements	3'370'000.00	3'360'000.00	3'510'000.00	3'540'000.00	3'450'000.00
Résultat sans mesures ni nouveaux investissements		-1'920'000.00	-3'220'000.00	-4'150'000.00	-3'220'000.00	-2'740'000.00

De manière évidente, l'assainissement financier auquel nous devons procéder impliquera de prendre des mesures d'économies drastiques, en plus de limiter fortement les nouveaux investissements qui n'engendrent pas de nouveaux revenus. Nous devons inventer une administration *low cost* !

Comme le Conseil communal l'avait déjà indiqué dans son rapport à l'appui du budget 2009, le déficit structurel de notre commune se monte à 2 millions de francs. Avec le soutien indispensable du Conseil général et du personnel, nous voulons résoudre la difficile équation qui consistera à résorber cette surcharge durant la présente législature, tout en garantissant le strict respect des engagements contenus dans la convention de fusion.

Combinée à la dissolution, au 31.12.2011, de la réserve d'aide à la fusion, cette démarche d'assainissement nous permettra de commencer la législature prochaine avec une fortune nette de plus de 20 millions de francs, ce qui est certes inférieur au niveau actuel, mais qui reste acceptable.

Objectifs financiers du Conseil communal		Budget 2009	Prévision 2009	Prévision 2010	Prévision 2011	Prévision 2012
Objectifs financiers du Conseil communal	Montant des mesures d'économie (en regard du budget 2009)		250'000.00	750'000.00	1'300'000.00	2'000'000.00
	Total des nouveaux investissements (décidés durant l'exercice)		3'450'000.00	2'900'000.00	4'500'000.00	4'200'000.00
	dont autofinancés (non soumis aux mécanismes)		600'000.00	1'000'000.00	1'000'000.00	1'000'000.00
	dont financés par prélèvement à une réserve (non soumis)		2'150'000.00	1'700'000.00	1'700'000.00	200'000.00
	dont à amortir par l'impôt (soumis)		700'000.00	200'000.00	1'800'000.00	3'000'000.00
	Autofinancement dégagés par les investissements autofinancés		120'000.00	140'000.00	180'000.00	210'000.00
	Amortissements des nouveaux investissements (sauf autofin.)		0.00	35'000.00	45'000.00	135'000.00
	Résultat selon objectifs du Conseil communal		-2'970'000.00	-3'435'000.00	-1'965'000.00	-875'000.00
	Autofinancement selon objectifs du Conseil communal		390'000.00	110'000.00	1'620'000.00	2'710'000.00
	Fortune nette au 1er janvier, hors aide à la fusion		23'920'000.00	20'950'000.00	17'515'000.00	15'550'000.00
	Fortune nette au 31 décembre, hors aide à la fusion y compris intégration du solde de l'aide à la fusion au 31.12.2011		20'950'000.00	17'515'000.00	15'550'000.00	14'675'000.00

Comme le démontre le dernier tableau ci-après, les objectifs que nous nous sommes fixés permettront de respecter les limites proposées par les mécanismes de maîtrise des finances.

Respect des mécanismes		Budget 2009	Prévision 2009	Prévision 2010	Prévision 2011	Prévision 2012
Respect des mécanismes	Limite de déficit selon mécanismes de maîtrise des finances	3'588'000.00	3'588'000.00	3'588'000.00	2'095'000.00	875'750.00
	Marge sur limite (écart entre limite et objectifs du Conseil communal)	1'668'000.00	618'000.00	153'000.00	130'000.00	750.00
	Limite d'investissement nets soumis selon mécanismes	2'900'000.00	780'000.00	220'000.00	2'430'000.00	4'065'000.00
	Marge sur limite (écart entre limite et objectifs du Conseil communal)	n/a	80'000.00	20'000.00	630'000.00	1'065'000.00

Une version étoffée et actualisée de la présente planification sera présentée chaque année lors de l'établissement du budget, de manière à permettre au Conseil général de disposer d'une vision à moyen terme de l'évolution de notre situation financière.